

## LE 3 AOÛT 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Canton de Gore tenue à **HUIS CLOS** tel que permis par l'arrêté numéro 2020-004 et l'arrêté 2020-029 de la Ministre de la Santé et des Services Sociaux. La Séance a lieu le **lundi 3 août 2020, à 20 h** par voie d'audio et vidéoconférence.

### SONT PRÉSENTS PAR MOYEN DE TÉLÉCOMMUNICATION :

Les conseillers et conseillères : Donald Manconi (audioconférence), Clark Shaw (audioconférence), Alain Giroux (vidéoconférence), Shirley Roy (vidéoconférence), Anik Korosec (audioconférence) et Anselmo Marandola (vidéoconférence) formant un quorum sous la présidence du maire, Scott Pearce (vidéoconférence).

La directrice générale, Julie Boyer ainsi que la secrétaire-trésorière, Sarah Channell, sont aussi présentes par moyen de vidéoconférence.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

---

Le maire déclare la présente séance ouverte à 20 h.

#### 2020-08-161 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

**CONSIDÉRANT** la modification du point « approbation des règles applicables au parc du Lac Beattie » pour le point « avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement numéro 240 concernant les règles applicables au parc du Lac Beattie »

**CONSIDÉRANT QUE** le point suivant a été retiré de l'ordre du jour :

- Demande de dérogation mineure no 2020-08 : 5, rue B & B, lot 6 270 705

IL EST **PROPOSÉ PAR** : le conseiller Clark Shaw

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Donald Manconi

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié.

**ADOPTÉE**

#### 2020-08-162 AUTORISATION DE TENIR LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE À HUIS CLOS

---

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 et l'arrêté 2020-029 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Alain Giroux

**APPUYÉ PAR :** le conseiller Anselmo Marandola

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** la tenue de la présente séance à huis clos et d'autoriser les membres du conseil et les officiers municipaux à y participer par voie d'audioconférence ou par vidéoconférence ;

**D'AUTORISER** l'enregistrement de la présente séance et sa publication sur le site internet de la municipalité pour que toute personne intéressée puisse la visionner.

**ADOPTÉE**

2020-08-163

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Shirley Roy

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Anik Korosec

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020 soit approuvé tel que soumis.

**ADOPTÉE**

#### **SUJETS QUI DÉCOULENT DES PROCÈS-VERBAUX**

---

Aucun

#### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Le maire invite les gens à envoyer leurs questions par écrit directement à la municipalité ou à communiquer avec lui par téléphone.

2020-08-164

**APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1021 DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE**

---

**CONSIDÉRANT QU'**une municipalité locale peut, en vertu des articles 126 et suivants de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, chapitre O-9), étendre les limites de son territoire en y annexant, en tout ou en partie, le territoire contigu d'une autre municipalité locale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Saint-Colomban a adopté le règlement numéro 1021 décrétant l'annexion à son territoire d'une partie de la Municipalité du Canton de Gore ;

**CONSIDÉRANT QUE** les lots visés par l'annexion ne sont accessibles que par le territoire de la Ville Saint-Colomban ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Saint-Colomban fournit la majorité des services municipaux aux citoyens du Canton de Gore visés par le présent règlement et que ces derniers ont une appartenance socioéconomique supérieure avec la Ville de Saint-Colomban.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ PAR** : la conseillère Shirley Roy

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**QUE** le conseil municipal du Canton de Gore approuve le règlement 1021 de la Ville de Saint-Colomban décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité du Canton de Gore ;

**QUE** la secrétaire-trésorière soit mandatée, conformément à la loi, à réaliser la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter ou obtenir une renonciation à la tenue d'un scrutin référendaire par la majorité des personnes habiles à voter concernées par ce règlement.

**ADOPTÉE**

2020-08-165

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 239 CONCERNANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ASSOCIATIONS DE RÉSIDENTS POUR LE DÉNEIGEMENT DES RUES PRIVÉES**

---

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreuses rues privées existent sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**il existe des associations de citoyens qui ont pour objectif de coordonner le déneigement de certaines rues privées;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) accorde à toute municipalité locale le pouvoir discrétionnaire d'entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 90 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1), la municipalité peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion et le dépôt du projet du présent règlement ont été préalablement donnés par Anselmo Marandola à la séance ordinaire du Conseil du 6 juillet 2020 ;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement a été mis à la disposition du public dès le début de la présente séance ;

**CONSIDÉRANT QUE** le maire fait la présentation du règlement aux membres du conseil et du personnel présent.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : la conseillère Anik Korosec

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Clark Shaw

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**QUE** le règlement 239 concernant un programme d'aide financière aux associations de résidents pour le déneigement des rues privées soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

2020-08-166

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2020-07 : 355 CHEMIN CAMBRIA, LOT 5 082 029**

---

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée concernant le lot 5 082 029 afin de demander la possibilité de permettre l'implantation du garage existant à 2.3 m de la ligne latérale de lot au lieu de 5 mètres tel que permis par la réglementation en vigueur ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est rencontré afin de discuter de ce dossier et recommande que la dérogation mineure soit acceptée ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public annonçant la nature de la demande, sa portée et les modalités pour participer à la consultation écrite de 15 jours relativement à cette demande, a été publié le 15 juillet 2020, conformément à la loi ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a reçu une copie de la demande et une copie de la recommandation du CCU et déclare en avoir pris connaissance ;

**CONSIDÉRANT QUE** la parole habituellement donnée aux personnes présentes à l'assemblée a été remplacée par la consultation écrite ci-haut mentionnée ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil n'a reçu aucun commentaire écrit concernant cette demande.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : le conseiller Anselmo Marandola

**APPUYÉ PAR** : la conseillère Shirley Roy

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure 2020-07.

**ADOPTÉE**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2020-08 : 5, RUE B & B, LOT 6 270 705**

---

SUJET REPORTÉ

**2020-08-167 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2020-09 : 25 CHEMIN DES PINSONS, LOT 5 316 834**

---

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée concernant le lot 5 316 834 afin de demander la construction d'une remise à 8 mètres de la marge frontale ce qui devance le devant de la maison existante et aussi de permettre l'installation de la remise à 10 mètres d'un milieu humide d'eau au lieu de 15 mètres tel que requis par la réglementation en vigueur ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est rencontré afin de discuter de ce dossier et recommande que la dérogation mineure soit acceptée ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public annonçant la nature de la demande, sa portée et les modalités pour participer à la consultation écrite de 15 jours relativement à cette demande, a été publié le 15 juillet 2020, conformément à la loi ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a reçu une copie de la demande et une copie de la recommandation du CCU et déclare en avoir pris connaissance ;

**CONSIDÉRANT QUE** la parole habituellement donnée aux personnes présentes à l'assemblée a été remplacée par la consultation écrite ci-haut mentionnée ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil n'a reçu aucun commentaire écrit concernant cette demande.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : le conseiller Alain Giroux

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Anselmo Marandola

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure 2020-09.

**ADOPTÉE**

**2020-08-168 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2020-10 : CHEMIN HALBERT, LOT 5 081 579**

---

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée concernant le lot 5 081 579 afin de demander la construction d'une résidence unifamiliale ayant une superficie de 356.19 m<sup>2</sup> dans la zone VI-7 qui permet 300 m<sup>2</sup> pour la superficie maximale d'un bâtiment principal.

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est rencontré afin de discuter de ce dossier et recommande que la dérogation mineure soit acceptée ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public annonçant la nature de la demande, sa portée et les modalités pour participer à la consultation écrite de 15 jours relativement à cette demande, a été publié le 15 juillet 2020, conformément à la loi ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a reçu une copie de la demande et une copie de la recommandation du CCU et déclare en avoir pris connaissance ;

**CONSIDÉRANT QUE** la parole habituellement donnée aux personnes présentes à l'assemblée a été remplacée par la consultation écrite ci-haut mentionnée ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil n'a reçu aucun commentaire écrit concernant cette demande.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : la conseillère Anik Korosec

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Anselmo Marandola

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure 2020-10.

**ADOPTÉE**

2020-08-169

**DÉNOMINATION DE LA « RUE D'ÉTÉ » ET LE RETRAIT PARTIEL DE LA « RUE SUNRISE »**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du Canton de Gore catégorise toutes les voies véhiculaires privées à titre de « rue » et toutes les voies véhiculaires publiques appartenant à la municipalité à titre de « chemin » ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une demande des résidents du Domaine Lakefield pour changer le nom de la rue Sunrise, pour la partie entre la route 329 et la rue Fleet, pour la « rue d'Été » ;

**CONSIDÉRANT QUE** le contenu historique de la justification présentée par les résidents du Domaine Lakefield correspond aux à ce qui est retrouvé dans les dossiers municipaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil juge opportun de modifier le nom de la partie visée de la « rue Sunrise » pour la « rue d'Été » pour concorder avec l'histoire du Domaine Lakefield.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : le conseiller Anselmo Marandola

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Donald Manconi

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** la modification du nom « rue Sunrise » à « rue d'Été » pour la partie entre la route 329 et la rue Fleet ;

**DE TRANSMETTRE** cette résolution à la Commission de toponymie du Québec pour approbation et officialisation du nom « rue d'Été » le long de ce secteur ;

**DE MODIFIER** l'adresse de lieu des propriétés visées lorsque la création de la rue sera officialisée ;

**D'EFFECTUER** les démarches nécessaires auprès des divers services d'urgence.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 240 CONCERNANT LES RÈGLES APPLICABLES AU PARC DU LAC BEATTIE**

---

Avis de motion est donné par le conseiller Clark Shaw qu'il sera adopté, à une séance subséquente le **RÈGLEMENT NUMÉRO 240 CONCERNANT LES RÈGLES APPLICABLES AU PARC DU LAC BEATTIE**;

Le conseiller Clark Shaw dépose le projet de **RÈGLEMENT NUMÉRO 240 CONCERNANT LES RÈGLES APPLICABLES AU PARC DU LAC BEATTIE** séance tenante ;

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public, via le site internet de la Municipalité ;

Monsieur le maire Scott Pearce fait la présentation du projet de règlement aux membres du conseil et du personnel présents.

2020-08-170

**AUTORISATION DE SIGNER LES DOCUMENTS CONCERNANT LE TRANSFERT DES TITRES DE PROPRIÉTÉ CÉDÉS À LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DU PROJET DE MUNICIPALISATION DU CHEMIN WILLIAM**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de municipalisation du Chemin William est terminé ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder au transfert des titres de propriété cédés à la municipalité afin de mettre la nouvelle infrastructure aux normes municipales ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a adopté la résolution 2019-08-189 pour octroyer le contrat pour le transfert des titres à Me Marie-Eve Harvey, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ PAR :** le conseiller Anselmo Marandola

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** le maire et la secrétaire-trésorière à signer tous les documents pertinents pour le transfert des titres des propriétés cédés à la municipalité dans le cadre du projet de municipalisation du Chemin William.

**ADOPTÉE**

2020-08-171

**MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2018-02-36 INTITULÉE : DOSSIERS DE PROPRIÉTÉS POUR VENTE SOUS CONTRÔLE DE JUSTICE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le montant des taxes impayées du matricule 4868-44-6951, lot 5 318 563 a été récupéré.

**CONSIDÉRANT QU'**il a lieu de modifier la résolution 2018-02-36 afin de retirer le matricule de la liste des propriétés destinées à être vendues sous contrôle de justice.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : le conseiller Clark Shaw  
**APPUYÉ PAR** : le conseiller Donald Manconi  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE MODIFIER** la résolution 2018-02-36 afin de retirer le matricule 4868-44-6951, lot 5 318 563 du tableau des propriétés destinées à être vendues sous contrôle de justice.

**ADOPTÉE**

**2020-08-172 AJUSTEMENT DE SALAIRE RÉTROACTIF**

---

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Anselmo Marandola a été nommé au poste de Capitaine du Service de Sécurité Incendie à compter du 15 août 2018 par la résolution 2018-09-217;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ajustement de salaire n'a pas été appliqué à son entrée en fonction à ce titre ;

**CONSIDÉRANT QU'**il a lieu de corriger le taux salarial de Monsieur Marandola et de payer la différence de salaire pour les heures travaillées à partir du 15 août 2018.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : le conseiller Alain Giroux  
**APPUYÉ PAR** : le conseiller Clark Shaw  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) : M. Anselmo Marandola s'est abstenu de participer à la discussion et de voter sur ce sujet.

**D'AUTORISER** l'ajustement rétroactif du salaire de M. Anselmo Marandola à compter du 15 août 2018 comme convenu en 2018 ;

**AUTORISER** le paiement des sommes dues.

**ADOPTÉE**

**2020-08-173 EMBAUCHE D'UNE RÉCEPTIONNISTE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a publié une offre d'emploi pour pourvoir au poste de réceptionniste, et ce, comme prévu dans la résolution 2020-07-156 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a reçu la recommandation de la directrice générale.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : la conseillère Shirley Roy  
**APPUYÉ PAR** : le conseiller Anselmo Marandola  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** l'embauche de madame Nathalie Geoffrion à titre de réceptionniste pour une période d'un an, à raison de trente-cinq (35) heures par semaine et au salaire correspondant à l'échelle salariale établie pour un tel poste, et ce, à compter du 3 août 2020 ;



**D'AUTORISER** la directrice générale à signer les conditions de travail de madame Nathalie Geoffrion.

**ADOPTÉE**

#### **DÉPÔT DU RAPPORT DES INSPECTEURS MUNICIPAUX POUR LE MOIS DE JUILLET 2020**

---

Durant le mois, nous avons délivré 77 permis comme suit :

31 permis de renouvellement ou de nouvelle construction ;

12 permis d'installation septique ;

3 permis de lotissement ;

31 certificats d'autorisation (dont 20 pour l'abattage d'arbre résidentiel).

#### **DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LE MOIS DE JUILLET 2020**

---

La secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de juillet 2020.

**2020-08-174**

#### **APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du rapport daté du 3 août, 2020 concernant les factures et les salaires payés au mois de juillet 2020 et les factures à payer du mois d'août 2020.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : la conseillère Anik Korosec

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Alain Giroux

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6)

**D'APPROUVER** les comptes et les salaires payés pour le mois de juillet 2020 et les comptes à payer totalisant 480 583.25 \$ et d'en autoriser le paiement ;

**QUE** le rapport daté du 3 août 2020 est annexé au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

#### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Le maire invite les gens à envoyer leurs questions directement à la municipalité.

**2020-08-175**

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** : le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Clark Shaw

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE CLORE** et lever la présente séance à 8 h 29.

**ADOPTÉE**